



ELECTION DU COMITE DIRECTEUR

Mandat 2024-2028

LE VOTE DES CLUBS

QUI VOTE ?

- Le/ la président(e) du club ou son représentant, licencié(e) à la FFBoxe
- Inscrit(e) sur la liste électorale des clubs auprès du Comité Régional

QUAND A LIEU LE VOTE ?

Du Mercredi 11 Décembre 2024, à 12h
Au Vendredi 13 Décembre 2024, à 16h

QUAND PEUT-ON S'INSCRIRE SUR LA LISTE ELECTORALE DES CLUBS ?

Entre le 30 septembre et le 13 novembre 2024

COMMENT SE PASSE LE VOTE ?

- En distanciel
- En se connectant à une plateforme dédiée avec un identifiant reçu par mail et/ou SMS

DE COMBIEN DE VOIX DISPOSE LE CLUB ?

Le club dispose d'un nombre de voix égal à 50% (la moitié) du nombre de licences de l'association, plus une en cas de nombre impair, à la fin de la saison sportive précédant la tenue de l'Assemblée Générale Fédérale Élective.

Le représentant est porteur de 200 voix maximum.

Chaque tranche de 200 voix est portée par un représentant différent.